

## **Communauté de Communes du Pays de Fayence**

### **Déclaration de Projet de la mise en sécurité environnementale du vallon des Pins**

#### **Réalisation d'une piste d'accès et d'un ouvrage hydraulique**

**Commune de BAGNOLS EN FORET – mardi 18 avril 2017 – 14H30**

#### **Compte rendu d'Examen Conjoint**

Etaient présents

Monsieur le Maire de Bagnols en Forêt

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme de Bagnols en Forêt

Madame Mimouni – Conseillère Départementale

Monsieur Dufond – DDTM de Draguignan

Monsieur Julita – Communauté de Communes du Pays de Fayence

Madame Baujoin – Communauté de Communes du Pays de Fayence

Monsieur le Maire rappelle le contexte : la DREAL ne souhaitant pas deux exploitants sur le même site, elle a demandé à ce que le site 4 dispose d'un accès unique par le vallon des Pins. Le 24 mars 2017, le Pays de Fayence a déposé le DDAE. Il ajoute également que cet ouvrage existant (la DFCI du vallon des Pins dit ancienne route de Fréjus) est indispensable pour la protection des installations fermées face au risque incendie. La protection hydraulique du vallon des Pins est également un indispensable demandée par la Mission Inter Service Eau du Var (MISEN 83).

Monsieur Dufond répond que cette Déclaration de Projet est engagée pour répondre aux objectifs de l'Arrêté Préfectoral de mise en œuvre du Site 4 du 15 février 2016. L'avis de l'Etat est favorable avec deux demandes : le lien entre le projet et la Déclaration de Projet doit cependant être mieux mis en avant :

- intégrer l'avis du SDIS sur la sécurité incendie
- la partie protection environnementale du vallon

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, le dossier doit mieux montrer que les eaux venant du massif du Petit Roc ne se mélangent pas aux emprises de l'ancien ISDND. Cet ouvrage tampon traite le plus en amont les eaux.

Monsieur Julietta précise :

- que l'avis du SDIS est très favorable à la réalisation de cet équipement
- que le travail en commun avec la MISEN a permis de bien calibrer l'ouvrage de protection du vallon.

Monsieur le Maire informe également que la route du vallon des Pins n'est aujourd'hui qu'une DFCI (servitude d'utilité publique) et qu'il est prévu de l'intégrer dans la voirie communale.

Madame Baujoin propose également que l'avis sur la sécurité routière du Conseil Départemental soit ajouté au dossier. L'avis sera annexé au dossier d'enquête publique.

Monsieur le Maire précise que quelques éléments de forme devront être modifiés dans le dossier.